CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2022

PROCES VERBAL

Le conseil s'est réuni en mairie le jeudi 23 juin 2022 à 18h30 pour examiner les questions inscrites à son ordre du jour ci-dessous, qui a été affiché du 17 au 24 juin 2022 :

22-2-1. Nomination du secrétaire et approbation du procès-verbal de la séance du 24 mars 2022

Ressources Humaines

22-2-2. Tableau indicatif des emplois communaux – Modification

Intercommunalité

22-2-3. SIGAL – Rapport d'activités 2021

22-2-4. Maison de l'emploi Lys Tourcoing – Contribution 2022

Travaux

22-2-5. ADAP – Travaux d'accessibilité – Prolongation du délai

Ecole

22-2-6. Plan de relance numérique – Mise à disposition de matériel informatique aux écoles privées sous contrat d'association – Convention

Enfance

22-2-7. Maison de l'enfance – Convention d'éveil avec le Conseil Départemental du Nord

Finances

22-2-8. Travaux – Aide aux commerçants – Dispositif d'indemnisation des commerçants et/ou artisans en raison de travaux publics réalisés sous maitrise d'ouvrage de la commune

22-2-9. Travaux – Aide aux commerçants – Mise en œuvre du dispositif d'indemnisation des commerçants pour le chantier Avenue du Général de Gaulle

22-2-10. Budget supplémentaire

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, MM. Pierre ZIMMERMANN, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Juliette de BAROLET, M. Eric DESREUMAUX, Mme Danièle DELBECQUE, MM. Didier DUPE, Xavier BASSELET, Adjoints au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Annie HUS, Dorothée GENASI, Marie-Andrée SION, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, MM. John EVLARD, Yves PAUL, Mme Aurélie DESQUENNE, MM. Antoine DHALLUIN, Pierre DELZENNE, Nicolas CARLIN, Mmes Laura NAESSENS, Hélène ROBERT, M. Jean-Pierre LEMAI

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Marie VANOYE (à Mme Juliette de BAROLET), M. Bernard CAUDAL (M. Pierre ZIMMERMANN), M. Martin LEPOUTRE (à Mme Dorothée GENASI), Mme Nathalie HERBAUX (à Mme Marie-Andrée SION), M. Dominique FRETE (à M. Nicolas CARLIN)

Absente excusée : Mme Anne-Catherine DERVILLE

Absente : Mme Stéphanie COMPERE

Avant d'ouvrir la séance du conseil, M. le Maire apporte les réponses aux questions qu'il a reçues des conseillers municipaux et donne quelques informations utiles.

✓ Il souligne d'abord qu'à l'occasion de la parution du journal municipal, il a souhaité remercier :
- les commerçants de l'avenue du Général de Gaulle pour leur patience face aux travaux qui les impactent
- tous les conseillers et familles accueillantes qui ont contribué à la prise en charge des familles ukrainiennes à Bondues : un acte remarquable de solidarité.

✓ Il rappelle par ailleurs qu'il participera demain au dernier conseil métropolitain avant l'été et il invite les conseillers à visiter le site internet de la MEL sur lequel sont publiées des informations qui intéressent la commune. Le conseil de la Mel abordera des sujets importants tels que la charte des transports scolaires, la révision du plan de mobilité métropolitain, le programme local de l'habitat 2022-2028, le PLU3 qui seront à étudier à la rentrée dans le cadre municipal.

A retenir en ce qui concerne le schéma des infrastructures de transport (SDIT), le projet de création de grandes lignes de transports vers lesquelles les petites et moyennes villes souhaitent obtenir un maillage efficace. L'avis des communes est important sur ces sujets.

- ✓ En ce qui concerne la question posée par Mme Naessens sur l'électromobilité, la MEL s'est donnée en juin 2021 l'objectif, en phase avec le plan climat, d'un plan de mobilité qui ambitionne la baisse des émissions de CO2 dont l'électromobilité fait partie. La MEL est seule autorisée dans le cadre de la loi MAPAM à installer des bornes de recharges électriques sur l'espace public. Elle prépare à ce titre une concession de service public. Nous y reviendrons en temps voulu sachant que le principal moyen d'alimentation de ces véhicules restera le domicile.

- ✓ En ce qui concerne la politique de l'habitat et pour revenir sur les questions posées à ce sujet, M. le Maire indique que les délibérations communautaires du programme local de l'habitat et de la convention intercommunale d'attribution des logements y répondent. M. le Maire rappelle que la politique de l'habitat et d'attribution des logements sociaux est encadrée par la loi et sous compétence intercommunale. Sur la base de ces délibérations, la commune doit s'adapter et réaliser les objectifs réglementés quant au nombre, à la proportion et la nature des logements construits ou réhabilités comme dans toutes les autres communes.

  Enfin, à la crainte exprimée de voir arriver à Bondues de nombreux habitants actuellement dans des quartiers NPRU (quartier dans lesquels le nombre de logements sociaux est à réduire pour assurer un meilleur équilibre et un meilleur environnement), M. le Maire répond factuellement en indiquant que dans le dernier recensement reçu, sur les 407 demandes de relogements répertoriés sur le secteur Nord-est de la métropole, seuls 7 demandeurs souhaitent être relogés à Bondues, notre ville étant de plus située en 6ème et 7ème rang dans l'ordre de leur souhait.

- ✓ A la question posée par Mme Robert sur l'aménagement du cœur de Bourg, M. le Maire indique que l'aménageur, en charge de la création de ce quartier, ne sera au mieux propriétaire du foncier que fin 2023 puisqu'une procédure d'expropriation est en cours. Au plus tôt, une première phase de logements pourrait être livrée après 2026 voire au-delà.

- ✓ Pour répondre à la question sur les investissements du mandat, l'évolution des coûts de l'énergie et des charges en général conduisent à orienter les principaux investissements sur la préservation et la valorisation de notre patrimoine et les économies d'énergie dans nos bâtiments et dans l'espace public.

Délibération n°22-2-1- Nomination du secrétaire et approbation du procès-verbal de la séance du 24 mars 2022

- ✓ M. le Maire répond à la question de Mme Naessens sur la publication du procès-verbal sur le site internet de la ville. Cette obligation interviendra à compter du 1er juillet 2022 après approbation officiel dudit PV en séance du conseil. Le procès-verbal de la séance du 23 juin sera mis en ligne après son approbation en séance du conseil du 20 octobre 2022.
- ✓ Mme Aurélie DESQUENNE, conseillère municipale déléguée, est désigné comme secrétaire de la séance.
- ✓ **Le procès-verbal de la séance du 24 mars 2022 est adopté à l'unanimité.**

Délibération n°22-2-2- Ressources Humaines - Tableau indicatif des emplois communaux – Modification

- ✓ Pour répondre à l'évolution des besoins de notre collectivité, il est indispensable d'adapter les effectifs.
- ✓ M. le Maire en profite pour annoncer l'arrivée du nouveau directeur des services techniques le 1er septembre, M. Mathieu Hennebelle, ainsi qu'une nouvelle assistante sociale, Mme Bénédicte Chevalier, le 1er juillet au CCAS.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (abstentions : JP. Lemai, H. Robert).**

Délibération n°22-2-3- Intercommunalité - SIGAL – Rapport d'activités 2021

- ✓ A la question posée par Mme Robert, M. le Maire indique qu'il n'a pas eu d'informations complémentaires sur les enquêtes menées suite aux deux accidents d'avion
- ✓ **Les conseillers municipaux ont pris connaissance du rapport d'activités.**

Délibération n°22-2-4- Intercommunalité - Maison de l'emploi Lys Tourcoing – Contribution 2022

- ✓ Le montant de la contribution annuelle est de 31 484.95 €
- ✓ Mme HUS précise que la MELT réunit 12 communes qui représentent 200 000 habitants et 10 000 entreprises. Le nombre de demandeurs d'emploi est de 18 000 en baisse par rapport à 2020 de 12 %.
  Pour Bondues, le nombre de demandeurs d'emploi répertoriés par Pôle Emploi est de 853. La MELT suit environ 40 jeunes Bonduois en partenariat avec le service jeunesse.
- ✓ **Le conseil municipal autorise M. le Maire à l'unanimité à signer la convention de contribution pour l'année 2022.**

Délibération n°22-2-5- Travaux - ADAP – Travaux d'accessibilité – Prolongation du délai

- ✓ La commune n'a pas terminé la mise en conformité de l'ensemble de ses établissements et installations ouvertes au public.
- ✓ Il est proposé de valider la prolongation de l'Agenda d'Accessibilité Programmé.
- ✓ M. Jean-Baptiste indique que le solde des travaux préconisés pour rendre les bâtiments accessibles représente environ 500.000 €.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n°22-2-6- Ecole - Plan de relance numérique – Mise à disposition de matériel informatique aux écoles privées sous contrat d'association – Convention

- ✓ La commune a répondu à un appel à projets visant à soutenir la généralisation du numérique éducatif pour l'ensemble des écoles élémentaires et primaires et a obtenu une aide représentant 70 % du montant total des acquisitions.
- ✓ Les achats ne pouvant dans ce cadre être effectués que par la commune, celle-ci restera propriétaire des équipements et les mettra à disposition des écoles. S'agissant des écoles privées sous contrat d'association, il convient de définir par convention les conditions de mise à disposition.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n°22-2-7- Enfance- Maison de l'enfance – Convention d'éveil avec le Conseil Départemental du Nord

- ✓ Il s'agit de renouveler la convention de partenariat avec le Conseil Départemental du Nord, afin de formaliser le projet d'accueil d'éveil ponctuel à la Maison de l'Enfance.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n°22-2-8- Finances - Travaux – Aide aux commerçants – Dispositif d'indemnisation des commerçants et/ou artisans en raison de travaux publics réalisés sous maitrise d'ouvrage de la commune

- ✓ M. le Maire confirme d'abord que les travaux d'enfouissement sous maîtrise d'ouvrage de la commune se terminent fin juin.
  Les travaux de la MEL de rénovation en surface précédés de travaux d'assainissement vont débuter en juillet et se poursuivre jusque février 2024.
- ✓ Pour répondre aux questions de Mme Naessens sur les travaux qui ont été réalisés de nuit, M. Jean-Baptiste indique que ces travaux ont été nécessaires à deux reprises pour des raisons de sécurité de la circulation et éviter les risques d'accident. Il n'a pas été possible de les anticiper car les avancées du chantier sont toujours aléatoires et liées à l'état du sol, des réseaux, de la circulation.
  En ce qui concerne le nettoyage, celui-ci n'est malheureusement pas possible quotidiennement mais les travaux seront terminés à la fin du mois et le gros nettoyage est prévu les 28, 29 et 30 juin.
  Enedis interviendra encore jusque mi-juillet entre le Pavé des Bois Blancs et le restaurant « Les Terrasses ».
- ✓ M. le Maire précise que M. Jean-Baptiste et les services techniques sont constamment sur le terrain pour fluidifier ces travaux dans l'objectif de générer le moins de nuisances possibles pour les riverains, les automobilistes, les cyclistes et les piétons. Bien entendu, les informations et les mesures sont prises et diffusées dès que possible et elles le seront encore à l'avenir.
- ✓ En ce qui concerne les plans définitifs suite aux échanges et demandes des riverains, les documents sont en cours d'actualisation à la MEL et seront présentés aux riverains après contrôle par nos soins.
- ✓ M. le Maire précise parmi les demandes d'ordre général acceptées par la MEL : une poche de stationnement supplémentaire au carrefour de Patte d'oie et la suppression de l'arrêt de bus devant le restaurant « Les Terrasses ».
- ✓ Enfin en ce qui concerne les acquisitions foncières nécessaires pour réaliser les travaux, il s'agit de négociations entre la MEL et les propriétaires concernés qui se poursuivent.
- ✓ La présente délibération propose
  - d'adopter la procédure transactionnelle d'indemnisation des commerçants et des artisans à l'occasion de travaux de voirie, sous maîtrise d'ouvrage de la commune.
  - de prendre acte du règlement intérieur fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement du COPIL «Commerces de proximité et travaux publics communaux ».
- ✓ Si la délibération est adoptée, une réunion d'information à laquelle seront invités tous les commerçants et artisans concernés par les travaux sera organisée le 4 juillet prochain en présence d'un expert-comptable,
- ✓ Dans le règlement, M. le Maire confirme que les demandes d'indemnisation peuvent être déposées par « tous les professionnels ».
- ✓ Mme Naessens indique que la période prise en compte, de courte durée, ne permet pas toujours aux commerçants de justifier leur marge brute. Par ailleurs, la date fixée à la fin de l'année pour le dépôt des dossiers risque d'être insuffisante pour les commerçants qui évaluent les effets sur une année complète. Enfin, la question doit être posée sur l'aide complémentaire qui pourrait être apportée pour les travaux à venir gérés par la MEL.
- ✓ M. Hebbynckuys indique que des consultants sont à disposition auprès de la CCI, de la CMA et de la MEL qui pourront également apporter leur aide aux commerçants.
- ✓ A la question posée par Mme Robert, M. le Maire confirme que la commune peut mettre en place ce dispositif d'indemnisation des commerçants pour des travaux sous maîtrise d'ouvrage de la ville.
- ✓ Mme Robert estime que les subventions peuvent être trop tardives pour les commerçants et s'interroge sur la possibilité de verser des avances.
- ✓ M. le Maire confirme que cette question a été évoquée mais il s'agit d'une indemnité pour préjudice subi. Il existe d'autres aides directes qui peuvent être obtenues notamment auprès de la Région et de l'URSAFF. Elles seront présentées avec les commerçants concernées.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n°22-2-9- Finances - Travaux – Aide aux commerçants – Mise en œuvre du dispositif d'indemnisation des commerçants pour le chantier Avenue du Général de Gaulle

- ✓ Dans le cadre du dispositif d'accompagnement des commerçants et artisans à l'occasion des travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la commune, il s'agit de valider le périmètre des travaux d'enfouissement des réseaux aériens de l'avenue du Général de Gaulle réalisés du carrefour de « la patte d'oie » à l'école élémentaire privée de la Croix Blanche
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n°22-2-10- Finances - Budget supplémentaire

- ✓ Il s'agit de décider la modification de crédits ouverts au budget de l'exercice.
- ✓ **La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (abstentions : D. Freté, N. Carlin, L. Naessens, JP. Lemai, H. Robert).**

La séance est levée.

L'ensemble de ces délibérations est consultable pendant les heures d'ouverture de la mairie au service du Secrétariat Général.

La secrétaire

Aurélie Desquenne

Le secrétaire adjoint

Matthieu Descamps